

Délibération :
DE_2024_024

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Approbation du PV du conseil municipal du 29 Mars 2024 -

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2024.

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024

Date de reception de l'AR: 15/04/2024

015-211500384-DE_2024_024-DE

A G E D I

Délibération :
DE_2024_025

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

13

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES, Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Subventions Association 2024 (2ème partie) -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir les sommes à allouer aux différentes associations.

Il est proposé de compléter la liste voté lors du dernier CM du 29 mars 2024 suite à l'étude de nouveaux dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les sommes suivantes d'un montant total de 5 600.00 € :

Associations	Montants alloués
Atelier des peintres	200.00 €
Terralha	300.00 €
Comité d'initiative des 4 saisons	300.00 €
Comité des fêtes d'Embort	500.00 €
ACCA	500.00 €
L'Oasis d'à côté	800.00 €
Marché de Pays (500€ fonctionnement + 500 € exceptionnel)	1 000.00 €
Amicale des sapeurs Pompiers	1 000.00 €
Centre nautique de Lastioules (500€ fonctionnement + 300 € exceptionnel)	800.00 €
Association Montagne et Pleine nature (exceptionnel humanitaire Népal)	200.00 €

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE

Date de transmission de l'acte: 15/04/2024
Date de reception de l'AR: 15/04/2024
015-211500384-DE_2024_025-DE
A G E D I



Délibération :
DE_2024_026

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Taux d'imposition 2024 -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget de la commune il a fallu fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

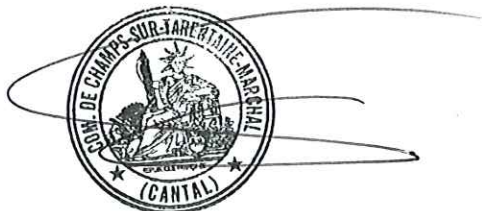
Il rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et resteront comme suit :

Taxe foncière bâti	38.15 %
Taxe foncière non bâti.....	125.49 %
Taxe d'habitation.....	18.46 %

Le Maire,
D.CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024

Date de reception de l'AR: 15/04/2024

015-211500384-DE_2024_026-DE

A G E D I

Délibération :
DE_2024_027

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice :
13

*douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Présents : 8

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Approbation du Budget COMMUNE 2024 -

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024** arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 057 488.31 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 166 724.96 €

Le conseil Municipal , après en avoir délibéré :

APPROUVE

le budget primitif 2024 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 057 488.31 €	2 057 488.31 €
Section d'investissement	1 166 724.96 €	1 166 724.96 €
TOTAL	3 224 213.27 €	3 224 213.27 €

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE.



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024
Date de reception de l'AR: 15/04/2024
015-211500384-DE_2024_027-DE
A G E D I

Délibération :
DE_2024_028

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Approbation du Budget Assainissement 2024 -

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2024 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 74 135.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 411 377.46 €

Le conseil Municipal , après en avoir délibéré :

APPROUVE

le budget primitif Assainissement 2024 comme suit

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	74 135.00	74 135.00 €
Section d'investissement	411 377.46 €	411 377.46 €
TOTAL	485 512.46	485 512.46 €

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE.



Date de transmission de l'acte: 15/04/2024
Date de reception de l'AR: 15/04/2024
015-211500384-DE_2024_028-DE
A G E D I

Délibération :
DE_2024_029

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Demande aide financière au titre du programme de répartition des amendes de police 2024. -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il serait souhaitable de prévoir dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, la mise en place d'équipements et de signalisation

Compte tenu que cet investissement est de nature à améliorer la sécurité, le Conseil Municipal, après en voir délibéré :

- valide le projet présenté d'un montant total de 6 000.00 € HT
- sollicite une aide financière au titre du programme de répartition des amendes de police 2024.

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE.



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

015-211500384-DE_2024_029-DE

A G E D I

Délibération :
DE_2024_030

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : 13
Présents : 8
Votants: 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES, Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES
Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: "Mesure France 2030 Renouvellement forestier" Demande d'aide -

Dans le cadre de son rôle en matière de séquestration du carbone, d'approvisionnement en bois, d'enjeux environnementaux (biodiversité, eau...) et sociétaux (paysage, accueil du public...), la filière forêt-bois a été retenue comme un secteur stratégique du plan gouvernemental « France 2030 ».

La mesure « renouvellement forestier » de « France 2030 », est dotée de 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts afin de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique tout en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

L'objectif est d'adapter ou reconstituer 30 000 hectares de forêts au niveau national. Le volet « renouvellement forestier » s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de fil a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières. Le dossier est lauréat et une enveloppe de 2 832 k€ de subventions de l'Etat est réservée dont 455 K€ pour les territoires de l'agence Montagne d'Auvergne.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- Aux peuplements sinistrés : taux d'aide possible jusqu'à 80 % ;
- Aux peuplements vulnérables face aux effets du changement climatique : taux d'aide possible jusqu'à 60 % ;
- Aux peuplements pauvres : taux d'aide possible jusqu'à 60 %.

Sur cette base, une commune propriétaire ou gestionnaire pour le compte d'une section de commune d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

015-211500384-DE_2024_030-DE

A G E D I

durable en vigueur peut demander à bénéficier de cette subvention.

Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer et ou diversifier les peuplements forestiers :

- Soit par plantations en plein ou enrichissements localisés, dont le financement sera calculé au travers d'un barème national (cas standard) ou sur présentation de devis/factures (cas non standard, forte pente, forte pression cynégétique)
- Soit par travaux en faveur d'arbres d'avenir (dépressage et/ou détournage d'au moins 100 brins par hectare) ou de la mise en place d'une régénération naturelle, dont le financement sera calculé sur présentation de devis et production de factures.

Dans le cadre d'un projet avec dossier de financement déposé par l'ONF et retenu par l'Etat, une commune peut confier la mise en œuvre des prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance technique à donneur d'ordre ou « ATDO » ;
- Réalisation des travaux par l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

~*~

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstituer et/ou diversifier des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF ;
- Approuve le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention prévisionnelle ETAT – France 2030	18 318,25 €
Autre financement :	0.00 €
Autofinancement HT	17 841.75 €
Montant total HT de l'opération	36 160.00 €

- Sollicite la subvention de l'Etat ;
- S'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- S'engage à réaliser les entretiens nécessaires à la réussite des opérations financées ;
- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstitution des parcelles forestières ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Le Maire,

Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
Date de reception de l'AR: 19/04/2024
015-211500384-DE_2024_030-DE
A G E D I

Délibération :
DE_2024_032

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Economie d'Energie BOURG ET VILLAGES -

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 960.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisations de ces travaux

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

015-211500384-DE_2024_032-DE

A G E D I

Délibération :
DE_2024_033

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Mission de maîtrise d'oeuvre' Réhabilitation du système d'assainissement Collectif du BOURG de CHAMPS' -

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal souhaite faire procéder à des travaux de réhabilitation du système d'assainissement du bourg de Champs suiteaux résultats de l'étude diagnostique. Cela concernerait les parties suivantes :

- Secteur 1 : Gestion des eaux pluviales du VVF
- Secteur 2 : Réhabilitation des réseaux de collecte rue des écoles
- Secteur 3 : Travaux de mise en séparatif rue des acacias

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir un cabinet de maîtrise d'oeuvre. L'entreprise IMPACT CONSEIL ayant fait l'étude diagnostique de l'assainissement de Champs et de Marchal paraît être la meilleure solution pour le bon fonctionnement et la continuité de cette opération..

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, au vu de la proposition faite par le cabinet propose de choisir l'entreprise **Impact Conseil** dont le montant proposé est de 26 600.00€ HT , soit 7.6 % de 350 000.00 €HT, montant des travaux estimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre et de confier ce marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise **IMPACT CONSEIL** 7, rue des Ecoliers 23430 CHATELUS LE MARCHEIX **pour un montant de 26 600.00 € HT.**

- de signer le marché à procédure adaptée ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
Date de reception de l'AR: 19/04/2024
015-211500384-DE_2024_033-DE
A G E D I

Délibération :
DE_2024_034

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Conventions de servitudes pour raccordement de production d'électricité à PEROLS -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande pour laquelle des conventions de servitudes sont nécessaires afin de permettre le raccordement de production d'électricité de M. FONTY Thierry à Fournols.

Après étude , le CM souhaiterait avoir des précisions sur les lieux d'implantations, afin d'éviter au maximum des travaux sur la voirie faite récemment.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal reporte ce sujet à l'ordre du jour du prochain CM après consultation du cabinet d'étude en charge de ce dossier.

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

015-211500384-DE_2024_034-DE

A G E D I

Délibération :
DE_2024_035

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

Membres en exercice : douze avril deux mille vingt-quatre , 18 heures 15, l'assemblée régulièrement
13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,

Présents : 8

Votants: 9

Pour :

9

Contre :

0

Abstention :

0

Présents : Gilles BLANQUET, Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE,
Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Blandine LOPES,
Martine MONCOURIER

Représentés: Isabelle DANIS représentée par Gilles BLANQUET

Absents excusés: Thierry FONTY

Absents: Elodie BRUNNER, Brigitte CHEZEAU, Lionel COMBES

Bernard LACOUR

Secrétaire de séance:

Objet: Création de postes animateur et Agent de maîtrise -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la promotion interne, 2 agents de la collectivité remplissant les conditions sont inscrits sur la liste d'aptitude 2024.

Aussi, il y a lieu de modifier les postes de ces 2 agents.

Les postes proposés sont les suivants :

- Animateur territorial(TC)
- Agent de maîtrise territorial(TC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} juin 2024 :

- * un poste d' Animateur territorial à Temps complet
- * un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à Temps complet

- de supprimer, de ce fait à compter du 1er Juin 2024 les postes suivants :

- * un d'adjoint technique principal 1ère classe (Temps complet)
- * un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe (Temps complet)

Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
Date de reception de l'AR: 19/04/2024
015-211500384-DE_2024_035-DE
A G E D I